



Problème départ de colocation

Par **benka**, le **31/05/2010** à **20:29**

Bonjour,

J'étais depuis quelques années en colocation (5 personnes) solidaire d'un appartement que j'ai dû quitter en novembre 2008 pour un départ à l'étranger. J'avais comme prévu par la loi donné mon préavis de départ 3 mois avant, remis en main propre à l'agence mandaté pour s'occuper de l'appartement.

Pour information l'ancienne propriétaire étant décédée pendant je j'occupais l'appartement, son fils a repris le bien et mandaté une agence alors que tout se passait auparavant à l'amiable et en direct.

Au moment de mon départ nous avons donc trouvé une "remplacante" et alors que d'habitude le dépôt de garantie d'une personne quittant le logement était remis par celui arrivant (avec avenant au bail) l'agence a cette fois demandé à refaire un nouveau bail. Il était donc prévu qu'elle organise un état des lieux et la rédaction du nouveau bail mais ça a trainé et comme je suis partie à l'étranger je n'ai pas suivi le déroulement des opérations.

Il s'avère que quelques mois après moi, 2 autres colocataires sont aussi parti de l'appartement (il ne reste plus que 2 personnes du groupe d'origine) donc l'agence a retardé la rédaction du nouveau bail.

Or je suis revenue de l'étranger depuis quelques mois et je m'aperçois que je suis toujours sur le bail d'un logement que je n'occupe plus depuis plus d'un an. De plus, je n'ai du coup pas récupéré mon dépôt de garantie qui s'élève à plus de 800€.

L'agence rejette la faute sur les nouveaux locataires en disant qu'ils ont refusé de faire un nouveau bail (à priori à cause des frais importants que l'agence leur demande).

Toujours est-il que plus d'un an après mon départ je n'ai toujours pas récupéré mon dépôt de

garantie et suis toujours sur le bail, donc responsable s'il arrive quoi que ce soit. Je cherche à faire cesser cette situation, mais comment faire ?

On m'a indiqué que je pouvais demander à un juge que l'accord oral actuel (les colocataires actuels paient leurs loyers correctement) soit reclassé en bail écrit, ce qui me déchargerait... mais je ne sais pas comment faire ?

Merci.